

-----  
**Département  
 du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-186-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

**N° 186/21**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

**Objet de la délibération :**

PTRE : Nouveau plan de financement

| Nombre de membres     |    |
|-----------------------|----|
| - En exercice :       | 97 |
| - Présents titulaires | 67 |
| - Absent(e)s :        |    |
| • Dont suppléé(e)s    | 2  |
| • Dont représenté(e)s | 9  |
| • Excusé(e)s :        | 8  |
| • Non excusé(e)s :    | 11 |
| - Votants             | 78 |

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| - Pour :         | 78 |
| - Contre :       | 0  |
| - Abstention :   | 0  |

*Extrait du Registre des Délibérations du  
 Conseil Communautaire de la Communauté de  
 Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
 Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
 Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
- Absent(e)s** Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération N°07/21 du 21/01/2021, approuvant le lancement de la démarche PTRE avec la création d'un poste d'animateur et le conventionnement avec la Maison de l'Habitat pour l'accompagnement des ménages,

Vu la délibération N°113/21 du 29/06/2021 modifiant la demande de subvention auprès de la Région en intégrant la création du poste d'accompagnateur qui sera responsable de l'accompagnement des ménages au sein de la PTRE en lien avec la Maison de l'Habitat du Doubs qui lui prodigue une formation supplémentaire à celles prévues par l'ADEME,

Vu l'évolution du montant du budget prévisionnel global du dispositif dans sa partie accompagnement technique et en particulier le plafond des aides apportées dans le cadre de l'accompagnement technique passant de 2 500 € à 2 000 € pour tous les ménages sans distinction de revenu, modifiant la convention comme suit :

| Dépenses                  |           | Recettes |           |        |
|---------------------------|-----------|----------|-----------|--------|
| Prestation accompagnement | 612 500 € | CCLL     | 250 000 € | 41,00% |
|                           |           | Région   | 362 500 € | 59,00% |

Budget prévisionnel de la délibération du 29/06/21

| Dépenses                  |           | Recettes |           |        |
|---------------------------|-----------|----------|-----------|--------|
| Prestation accompagnement | 480 000 € | CCLL     | 204 000 € | 42,50% |
|                           |           | Région   | 276 000 € | 57,50% |

Nouveau budaet prévisionnel

Les objectifs quantitatifs d'accompagnement sur la CCLL sont toujours les mêmes : dès 2021, 40 rénovations (BBC ou BBC par étape) ; en 2022, 80 rénovations (BBC ou BBC par étapes) ; en 2023, 120 rénovations (BBC et BBC par étape). La partie concernant les frais de fonctionnement de la PTRE (tableau ci-dessous) reste identique et a déjà été acceptée par la Région.

| Dépenses  |           | Recettes |           |     |
|---|-----------|----------|-----------|-----|
| Charge de personnel<br>(salaires, communication,<br>formations, autres) | 300 000 € | CCLL     | 60 000 €  | 20% |
|   |           | Région   | 240 000 € | 80% |

*Budget pour partie fonctionnement de la PTRE*

Au regard de la description ci-dessus, le budget prévisionnel global du dispositif est de 780 000 € sur les 3 ans.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- Modifier la délibération N°113/21 en date du 29 juin 2021 portant sur la demande de subvention à la Région dans le cadre du déploiement de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) et de la mise en œuvre du programme Effilogis- maison individuelle ;
- Valider le lancement cette démarche, sous réserve de la signature d'une convention avec la Région précisant les montants et modalités de versement des aides au titre de l'accompagnement technique, sachant que, s'agissant de dépenses d'investissement, la CCLL devra obtenir des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ;
- Autoriser le Président à solliciter une subvention à la hauteur de 276 000 € auprès de la Région Bourgogne- Franche- Comté pour les 3 années 2021-2022- 2023 du dispositif ;
- Autoriser le Président à signer la convention avec la Région

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GREMER  
Président

